

Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2025/910 du 20 mai 2025, portant sur le non-renouvellement de l'approbation de la substance active flufénacet,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **KORSAIRE PLUS***

de la société CERTIS BELCHIM B.V.

numéro de dossier n°2025-1273

Considérant le retrait de l'approbation de la substance active flufénacet par le règlement d'exécution (UE) 2025/910 du 20 mai 2025,

Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France, à compter du 10 décembre 2025**, dans les conditions précisées dans la présente décision.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



anses
AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	KORSAIRE PLUS
Type de produit	Produit de revente
Titulaire	CERTIS BELCHIM B.V. 5 rue Galilée 78280 GUYANCOURT France
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	500 g/L - flufénacet
Numéro d'intrant	136-2020.01
Numéro d'AMM	2200166
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de retrait	
Date de retrait	10/12/2025
Date limite pour la vente et la distribution	10/06/2026
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	10/12/2026

La demande en cours d'instruction enregistrée sous le numéro suivant : 2021-0929 devient sans objet.

A Maisons-Alfort, le 26/08/2025

DocuSigned by:
Charlotte Grastilleur
AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)